

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/303

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLOUEES AU TITRE DU PROGRAMME 2021**

**CONSIDERANT** tous les dossiers de demandes de subventions reçus en mairie,

**CONSIDERANT** la nécessité de pouvoir soutenir le tissu associatif local,

**CONSIDERANT** la délibération n° 2021/115 en date du 17 février 2021 portant sur l'approbation du budget principal 2021 et autorisant au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » une ouverture de crédits de 681 500 € dont 235 500 € pour l'ensemble des subventions aux associations,

**CONSIDERANT** que, pour les associations sportives, les crédits budgétaires votés par le Conseil municipal au titre des subventions constituent une enveloppe « fermée » portée à 80 000 € et répartie de la manière suivante pour l'année 2021 :

Enveloppe budgétaire 2021	80 000 €
Critères de répartition	
Forfait de base	10 %
Dotation - de 18 ans par jeune	50 %
Dotation encadrement par jeune	40 %

**CONSIDERANT** que, comme tous les ans, la Ville apporte un soutien financier annuel pour les dépenses facultatives des établissements scolaires de la commune conformément à la délibération n° 2016/318 en date du 10 juin 2016, dans la limite des crédits budgétaires autorisés et des sommes demandées :

écoles maternelle et primaire :

pour respecter le principe d'équité avec les élèves des écoles publiques dont les dépenses facultatives sont inscrites au Budget Principal de la commune, les subventions sont portées à :

- 1 050 € par école maternelle et/ou primaire,
- 10 €/élève scolarisé dans l'établissement (toutes communes d'origine confondues).

collèges et lycées :

- association activités sportives : 5 €/élève,
- association activités culturelles : 2 €/élève (il est rappelé que les collèges et lycées bénéficient de partenariat / parrainage avec la Ville tout au long de la programmation culturelle).

**CONSIDERANT** l'examen des demandes de subventions lors des commissions,

**CONSIDERANT** les propositions d'attributions de subventions au titre de l'année 2021 :

Club Athlétique de Landivisiau	5 000 €
Club de Badminton Landivisien	3 954,09 €
Gâs de St Tivizio	9 254,34 €
Judo Club Landivisien	2 055 €
Karaté Club Landivisien	1 955,75 €

Landi Basket Association	4 500 €
Landi Football Club	11 000 €
Landi-Lampaul Handball	9 438 €
Landivisienne Cycliste	1 922,66 €
Pétanque Club Landivisien	500 €
Rugby Club Landivisien	5 978,91 €
Team Landi Triathlon	500 €
Tennis Club Landivisien	4 500 €
Tennis de Table Landivisien	1 459,47 €
Troyens	3 312,24 €
Zen - Do	4 311,41 €
ALPAR	305 €
Bagad Landi	2 500 €
Danserien Lann Tivizio	700 €
Imagine	200 €
Chevrons du Léon	300 €
Strollad Bro Landi	230 €
Comité de Jumelage BIDEFORD	1 800 €
Comité de Jumelage B.S.A.	1 800 €
FNACA	246 €
Médailleurs Militaires	314 €
Officiers Mariniers	156 €
UNC / AFN	78 €
A.A.P.P.M.A. de l'Elorn	500 €
Landi Endurance Equestre	1 000 €
ADDESKI (Lutte contre l'illettrisme)	200 €
AFTC 29	100 €
Amicale des Donneurs de Sang du Pays de Landi	180 €
Ass. Aide aux Insuffisants Rénaux du Léon	100 €
Ass. pour le Soutien aux Adultes en Difficulté (A.S.A.D.)	400 €
Association Recherche Travail (A.R.T.)	800 €
Association Départementale des Restos du Cœur du Finistère	1 200 €
Enfance et Familles d'Adoption	80 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Landi	120 €
Mouvement Vie Libre	700 €
Né Laado	400 €
Secours Catholique	1 200 €
Secours Populaire	1 200 €
L'Ile aux enfants	500 €
Activités diverses Ecole Ste Marie de Lannouchen	1 990 €
Activités diverses Ecole Notre Dame des Victoires	8 050 €
Ecole Notre Dame des Victoires - Association Sportive	220 €
Collège de Kerzourat Ass. Sportive	2 310 €

Collège de Kerzourat - Foyer Socio Educatif	924 €
Collège Saint Joseph - Cercle culturel	1 848 €
Collège Saint Joseph - Energie St Jo	4 615 €
Ass. des cavaliers de la Maison Familiale Rurale	800 €
Activités diverses Maison Familiale Rurale	336 €
Lycée du Léon - Ass. Sportive	2 285 €
Lycée du Léon - Association du lycée (A.L.L.)	900 €
Lycée St Esprit - Cercle Loisirs Arts Culture	286 €
Lycée St Esprit - Sport Détente	715 €
Prévention Routière	120 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** les propositions de subventions 2021 examinées en commissions :

- « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement -Communication - Jumelages » : **à l'unanimité (27 voix pour).**

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	27
CONTRE	0

Concernant les subventions attribuées aux associations comité de jumelage Bideford, comité de jumelage Bad Sooden Allendorf, F.N.A.C.A., Médailleurs Militaires, Officiers Mariniers et U.N.C./A.F.M. : **à l'unanimité (26 voix pour et 1 non-participation au vote).**

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	26
POUR	26
CONTRE	0

- « Enfance - Famille - Jeunesse » : **à l'unanimité.**

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

- « Finances - Travaux - Agriculture » : **à l'unanimité.**

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

- « Action sociale - Santé - Logement » : **à l'unanimité.**

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

- « Education - Formation » : **à l'unanimité.**

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

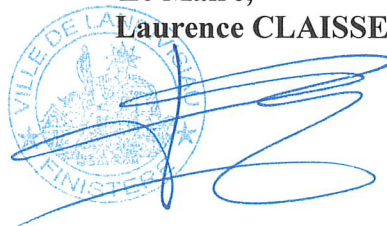
- « Vie associative - Sports » : **à l'unanimité.**

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à LANDIVISIAU, le 28 mai 2021

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le... 07 JUIN 2021  
Et de la publication, le... 07 JUIN 2021  
Fait à Landivisiau, le... 07 JUIN 2021  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

A blue ink signature, likely of Pascal Nantel, is written below the text of the Director General of Services.